



ARCHEVÊCHÉ  
ARCHBISHOP'S HOUSE  
ARCHIDIOCÈSE DE SAINT-BONIFACE ARCHDIOCESE

BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE  
OFFICE OF THE ARCHBISHOP

Le 6 février 2018

Aux fidèles de l'Archidiocèse de Saint-Boniface,

Chers amis, chères amies,

Récemment, un fait bouleversant a été porté à notre attention. Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral, par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada, a mis des fonds à la disposition d'organismes sans but lucratif, d'employeurs du secteur public et de petites entreprises n'ayant que 50 employés ou moins travaillant à temps plein, pour créer des occasions d'emploi d'été pour des jeunes étudiants âgés de 15 à 30 ans ayant l'intention de continuer leurs études l'année suivante. Au sein de notre archidiocèse, certains employeurs ont profité de ces subventions, l'École catholique d'évangélisation par exemple.

Le 19 décembre 2017, Emploi et Développement social Canada a affiché sur son site web des renseignements annonçant un changement important dans ses exigences concernant les critères d'éligibilité pour pouvoir soumettre une demande de financement fédéral dans le cadre de ce programme. Il faut maintenant y inclure une attestation assurant que « l'emploi et le mandat principal de l'organisme sont conformes aux droits de la personne au Canada, y compris les droits en matière de procréation ». Selon le ministère, l'insistance sur les droits en matière de procréation inclut expressément « l'accès à des avortements sûrs et légaux ». En d'autres mots, toute institution et tout employeur catholique en quête de ce financement doit déclarer qu'il ne s'oppose pas à l'accès à l'avortement légal et sûr pour les femmes.

Comme vous pouvez le constater, il semble que le gouvernement fédéral tente de remplacer la Loi de Dieu par leur version de ce que nous devons croire en matière de mœurs.

De nombreux efforts sont en cours à travers le Canada pour protester contre cette mesure prise par le gouvernement fédéral. Je vous invite à exprimer vos préoccupations à ce sujet en écrivant une lettre de protestation au premier ministre et/ou à votre député le plus tôt possible. Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, une Déclaration de la Conférence des évêques catholiques du Canada qui a été mise à notre disposition sur son site web. Cette déclaration est également disponible ici : <http://www.cccb.ca/site/frc/salle-de-presse/declarations-et-lettres/4865-canada-summer-jobs-ccb-concerns-and-statement>.

...2

Nous devons nous efforcer d'être vigilants face aux remises en cause de la foi et de la morale, telle que l'attestation en question. Celles-ci sont continues, tout comme doit l'être notre vigilance.

Que Dieu vous bénisse ainsi que vos efforts.

Au nom de Son Excellence Monseigneur Albert LeGatt,  
Archevêque de Saint-Boniface

M. l'abbé Carl J. Tarnopolski,  
Vicaire général